

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2016

Après avoir approuvé à l'unanimité les comptes de gestion 2015 du Receveur Municipal, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les comptes administratifs 2015 du budget principal et des budgets annexes assainissement et CCAS.

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 122 695.97 €

RECETTES : 225 406.44 € (dont 77 599.28 € d'excédent antérieur)

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire : 102 710.47 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter 52 006.28 € en section d'investissement et de reporter 50 704.19 € en section de fonctionnement

Il est à noter que cet excédent de fonctionnement inclut l'excédent des biens de section qui est de 29 996.48 €

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 47 305.18 € (dont 1 843.37 € de déficit antérieur)

RECETTES : 19 065.54 €

RESTE A REALISER (Dépenses): 23 766.64 €

La section d'investissement fait état d'un solde déficitaire de 28 239.64 € qui sera repris au BP 2016

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 5 119.68 €

RECETTES : 5 119.68 €

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 0.00 €

RECETTES : 15 707.21 €

La section d'investissement fait état d'un solde excédentaire de 15 707.21 € qui sera repris au BP 2016

**COMPTE ADMINISTRATIF CCAS**

En 2015, le CCAS a réalisé 1 026.00 € de dépenses et 1 026.00 € de recettes

**FISCALITE**

Avant de passer au vote du budget primitif 2016, le Conseil Municipal décide à la majorité (9 voix pour, 1 contre et 1 abstention) d'augmenter les taux de la fiscalité 2016 de 0,5 %.

Les nouveaux taux 2016 sont :

- taxe d'habitation	7.03 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	9.04 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	65.32 %



**BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 qui s'équilibre à 252 786.28 € en section d'investissement et à 215 839.19 € en section de fonctionnement.

Les principaux investissements prévus pour 2016 : fin des travaux d'accessibilité, restauration des croix et dénomination des noms de rue.

**BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif 2016 validé à l'unanimité par le Conseil Municipal s'équilibre en section d'investissement à 20 307.21 € en section d'investissement et à 5 500 € en section de fonctionnement.

**RENOVATION CROIX**

Le conseil municipal a demandé en début d'année une subvention au titre de la DETR pour la restauration des croix et du monument aux morts.

Les services de la Préfecture ont informé la commune que l'Etat ne subventionne pas la restauration des monuments aux morts.

Un nouveau devis a donc été demandé pour la restauration des croix. Il s'élève à 6 000 € HT. Le conseil municipal accepte ce devis et autorise le maire à déposer une nouvelle demande de subvention pour la rénovation des croix.

**TRAVAUX D'ACCESSIBILITE**

Afin de limiter les frais de chauffage de la salle du rez-de-chaussée de la mairie, le conseil municipal décide de changer les radiateurs.

**APPARTEMENT**

Suite aux travaux de rénovation réalisés dans l'appartement communal vacant, le conseil municipal fixe le montant du loyer mensuel de cet appartement à 350 €.

**SUBVENTION CATM**

L'association CATM a sollicité la commune pour une aide financière. Le conseil municipal accepte de verser une subvention de 100 € à cette association.